

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSE : M. JACQUES Jean.

Délibération N° 2013/102

**OBJET : REGIE DU SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE
CONTRAT NIVALLIANCE**

ATTENDU qu'il convient de se garantir des risques de pertes d'exploitation des remontées mécaniques pour carence d'enneigement.

VU les conditions obtenues par D.S.F (Domaines Skiables de France) pour l'assurance des stations françaises.

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 14 Octobre 2013 à 14h

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- **ADHERE** au Contrat Nivalliance Police N°LPA/DSF – 2013 2018
Assureur : La Parisienne Assurances
Courtier : Gras Savoye Rhone Alpes Auvergne
Durée : 5 ans soit jusqu'au 31/10/2018
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à cette décision.
- **DIT** que les cotisations annuelles d'assurance seront inscrites chaque année au budget de la Régie Sauze Super-Sauze Ubaye – section fonctionnement - article 6168.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Michel LANFRANCHI

